

aud. D'iceit expose comme
apres l'auoit contredoit
lud. l'acte cheure et thonne
auquisisme d'ouest grotte
venant et le rest de auquis
d'ouest grotte vendat sur
le tout a greins de tous d'auy
deuant dommages et interet
et soubs obligation de sa
personne et biens qu'il se
qu'il se constitue fenit not
ment et parti culierement
les cy apas deia qui domeu
exposant obligé et grotte
jusques a plain payement de
le me dessus et moy onnant
est ausy personnellement
et constitue led. Jeanne
mermillia expose l'auy l'auy
de son bon gre pour elle et
les siens de l'authonitz voulla
et consentement d'iceit mais
bail son l'entour esyone icy
et de ce l'auy l'authonitz